



LE PERSONNEL DE PÔLE EMPLOI EST MOBILISÉ

LE DG RESTE DANS SON BUREAU ET ENVOIE SES ADJOINTS RENCONTRER LES GRÉVISTES...

LE MOUVEMENT CONTINUE !

Ce Lundi 6 Mars était la première journée de mobilisation dans le cadre de l'appel à la grève reconductible demain, Mardi 7 Mars 2017 au sein de Pôle emploi.

Les chiffres de la grève, publiés à la hâte dès 10H00 à la presse et aux médias par la DG, font état de 13,36% de grévistes. Pourtant, les personnels de Pôle emploi ont répondu très largement à cet appel par une très forte mobilisation notamment dans les Hauts De France avec près de 30% et en PACA avec 20% de collègues grévistes déclarés et bien enregistrés comme tel à 10H00.

Selon nos organisations syndicales ce sont bien plus de 30% de nos collègues - prévus aujourd'hui en agences et dans les services - qui ont cessé le travail (hors temps partiel, formations et autres congés dont maladie). Pourtant malgré ce premier jour de forte mobilisation la Direction Générale reste sourde aux revendications portées ce jour par les grévistes.

Pourtant, plus que jamais nos revendications doivent être satisfaites.

MARDI 7 MARS, nos organisations appellent tous les personnels à poursuivre et amplifier la grève de ce jour en convergeant vers la mobilisation des personnels de la fonction publique, des services publics et des organismes de la protection sociale collective,

pour obtenir à Pôle emploi :

- Le retrait de l'accord GPEC et l'arrêt de la mise en œuvre de Pôle emploi 2020 dont OSSPP.
- La fin de tout processus de Régionalisation et de privatisation et la défense du caractère public et national de Pôle emploi
- La défense de nos missions de service public et de protection sociale collective dans le cadre du régime d'assurance chômage, le maintien des activités de Pôle emploi telles que prévues par la loi de fusion du 13/02/2008.
- L'arrêt de la sous-traitance et la ré-internalisation de toutes nos activités et
- La reconnaissance et le maintien de tous nos métiers dans le respect de nos expertises, qualifications et identités professionnelles
- L'embauche de personnel en CDI
- L'amélioration de nos conditions de travail et de la qualité du service rendu aux usagers
- Une augmentation générale des salaires et traitements (point d'indice et point salaire)
- Une classification garante des qualifications et de l'expérience acquise dans nos métiers, intégrant un déroulement de carrière automatique pour toutes et tous

**POUR L'AVENIR DE NOS MISSIONS, DE NOS MÉTIERS,
DE NOS EMPLOIS**

TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE

mardi 7 mars

D'ores et déjà nos quatre organisations décident de se retrouver demain afin d'envisager les conditions de la poursuite du mouvement